

## CONTRAT D'UTILISATION DE PHOTOS ANCIENNES SUR GARGAS

Entre les soussignés,

La commune de Gargas, représentée par Madame Laurence LE ROY, Maire de la commune, agissant pour le compte de celle-ci en vertu de la délibération n° 2021-50 du conseil municipal en date du 9 juin 2021, d'une part,

L'Association ALPES PROVENCE PROD représentée par René MANNENT et Gundula GRABHER,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **OBJET :**

La Mairie de Gargas autorise les réalisateurs (sans exclusivité) à utiliser 8 photos anciennes représentant l'époque aux mines de Gargas pour inclure dans la séquence GARGAS du **film documentaire** « **LUMINEUX LUBERON** » (durée 1 heure) pour toutes diffusions.

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

Une copie du film sera remise à la Mairie de Gargas.

### **PRIX ET REGLEMENT :**

Autorisation à titre gracieux.

Fait à GARGAS, le 1<sup>er</sup> juillet **2021**, en deux exemplaires originaux.

Le Maire de Gargas

Les réalisateurs

**Madame Laurence LE ROY**

**René MANNENT ET  
GUNDULA GRABHER**